



**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 21 DÉCEMBRE 2017**

6<sup>e</sup> SÉANCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2017**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 décembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Soazic DEBBACHE, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE

**ABSENTS REPRESENTÉS**

Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE  
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Sylvie RICHETON  
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Soazic DEBBACHE  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

**ABSENTS NON REPRESENTÉS**

Birol BIYIK  
Mubbashar KHOKHAR  
Imen GUEDDA  
Pierre MAILLOCHON  
Marie-Christine PEYNOT  
Jean-Paul ESPINAR  
Philippe GAUDIN  
Jocelyne LAVOCAT  
Dominique JOLY  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT  
Kristell NIASME

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Manuel MENAL, Directeur général des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services  
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services  
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services  
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et des achats publics



---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON-JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

### **Mme la Maire**

Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues,

350 personnes étaient réunies au théâtre mercredi 13 décembre pour participer à la soirée de restitution de l'initiative « Imagine Villeneuve ». Une soirée formidable qui venait ponctuer plus de trois mois d'échanges, de débats sur l'avenir de la Ville. Au total, plus de 1 200 Villeneuvois(es) de tous les quartiers, et 700 agents municipaux auront participé à ces rencontres. C'est un événement considérable, qui témoigne de la capacité de nos concitoyens à débattre et à vouloir être pleinement acteurs du devenir de notre Ville. Fait inédit, les jeunes ont été très nombreux à participer aux rencontres publiques, et à s'y exprimer.

Dans la ville la plus jeune du département, les habitants ont fait passer le message que la réussite de la Ville implique une attention toute particulière à la jeunesse. Pendant trois mois, les Villeneuvois(es) ont non seulement pu échanger, mais ils ont formulé de nombreuses idées, travaillées en ateliers, et élaboré 180 propositions.

C'est donc sur la base de cette richesse-là, en nous nous nourrissant de tous ces échanges, qu'avec mon équipe municipale nous avons pris des engagements, 94 engagements au total, qui entendent relever les défis d'une ville belle et accueillante, d'une ville attractive, qui compte dans le Grand Paris, d'une ville qui rassemble et qui place la jeunesse au cœur de son projet de ville.

Tous ces engagements, comme les 180 propositions des habitants, seront rendus publics sur notre site internet.

Mi-janvier, un document restituant l'histoire de cette démarche, des paroles d'habitants, avec les 94 engagements des élus, sera diffusé à toute la population.

Comme vous le voyez, cette démarche ne s'arrête pas là. Les engagements que nous avons pris au théâtre, nous allons les mettre en œuvre avec les Villeneuvois. Nous voulons créer les conditions pour qu'ils continuent à garder la parole et à prendre l'avenir de leur ville en mains. Comme je m'y suis engagée au théâtre, nous nous retrouverons dans un an pour évaluer, avec les habitants, le travail qui aura été accompli dans la mise en œuvre de tous nos engagements.

Parlant de l'avenir de notre ville, j'ai participé ce lundi à une réunion très importante, puisqu'il s'agissait de défendre devant le comité national d'engagement de l'ANRU le projet de rénovation urbaine du Quartier Nord et du Plateau. En compagnie du sous-préfet, du président du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre et de la maire de Valenton, Françoise Baud, nous avons présenté ensemble un projet global, ambitieux, pour l'amélioration durable du cadre de vie des habitants. Au cœur de notre démarche, la volonté forte et partagée d'élaborer le projet avec les habitants des quartiers. Si nous avons l'assurance que ce projet est bien retenu, ce n'est qu'au début 2018 que l'ANRU nous donnera le montant de la subvention allouée pour les études à engager.

La richesse de notre ville, c'est aussi la vitalité du mouvement sportif villeneuvois, qui était à l'honneur lors de la cérémonie de remise des trophées sportifs vendredi soir dernier. Je veux remercier tous les services municipaux qui, de près ou de loin, ont permis le succès de cette très belle soirée, et saluer le travail accompli par Maurice BELVA, qui, avec investissement, passion et efficacité, conduit nos politiques sportives. Une soirée qui témoigne de l'importance du sport à Villeneuve. J'ai tenu tout particulièrement à remercier tous les responsables des 45 clubs sportifs qui réunissent près de 4 000 licenciés et tous ces bénévoles



qui, grâce à leur dévouement, leur disponibilité, leur passion, contribuent efficacement et avec cœur à la pratique sportive dans notre ville.

A quelques jours de Noël, la solidarité bat son plein à Villeneuve. Le week-end dernier, je participais aux journées de solidarité organisées par le Conseil départemental, qui ont connu un succès de participation important. Ce fut l'occasion de rencontrer là encore de nombreuses associations et acteurs de la solidarité.

Solidarité aussi pour les personnes âgées, avec la distribution des colis pour nos séniors. Ce sont près de 2 500 séniors qui ont pu bénéficier de ces colis. Je veux vraiment saluer la mobilisation de notre CCAS, ainsi que le travail mené sous l'impulsion de Marema GAYE, adjointe au maire en charge des personnes âgées.

Le week-end précédent avait lieu le concert pour le téléthon, avec le conservatoire.

Je me suis rendue aussi, avec Sylvie RICHETON, à la fête de fin d'année du relais d'assistantes maternelles.

Je termine mon propos avec une très bonne nouvelle, puisque lundi nous avons appris que le Conseil départemental venait d'adopter la création d'une crèche de 90 berceaux dans le cadre du projet de redynamisation du projet de Triage. Je remercie évidemment le Président du Conseil départemental, mais aussi Nathalie DINNER, notre vice-présidente au Conseil départemental.

Je vous rappelle enfin que la cérémonie des vœux pour le personnel communal aura le vendredi 12 janvier au gymnase Léo Lagrange, et le lundi 15 janvier pour les vœux aux personnalités, et vous y êtes évidemment très chaleureusement invités.

Avant de passer aux affaires traitées, je souhaite informer le conseil municipal que je mettrai fin au détachement sur emploi fonctionnel de Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. A sa demande, il sera placé en congé spécial préalablement à sa retraite. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite.

### **Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

#### **M. FAÏSSE**

Pourquoi, dans la décision n° 157, avez-vous dénoncé le contrat avec La Poste ?

#### **Mme la Maire**

Ce sont simplement des mesures d'économie de gestion. Nous faisons faire un certain nombre d'activités au profit de la Ville par La Poste. Nous avons décidé de les faire nous-mêmes.

#### **Mme BOUSSON-JANEAU**

J'aimerais prendre quelques minutes pour vous lire un article du Parisien daté du 6 décembre dernier, intitulé « Villeneuve-Saint-Georges – 4 cambrioleurs arrêtés ».

*« Il a bien essayé de se cacher dans la chambre de la personne qu'il venait de cambrioler. Dans son lit, et plus encore sous sa couette. Mais il en faudrait beaucoup plus pour tromper les policiers de la brigade anticriminalité de Villeneuve-Saint-Georges.*

*Ils ont interpellé un homme en flagrant délit de cambriolage mardi soir. Trois autres ont été arrêtés dans la foulée tout près du domicile visé. Celui d'une élue locale qui a constaté que sa maison avait été fracturée et entièrement retournée en son absence. Les cambrioleurs ont brisé une vitre à l'arrière du pavillon, fouillé le bureau, la cave, le sous-sol. Ils sont sans doute restés plusieurs jours puisqu'ils ont laissé des affaires à eux sur place, et en ont pris au domicile.*

*C'est d'ailleurs parce qu'elle a reconnu une écharpe et un gant lui appartenant que la victime a su désigner dans la rue les trois hommes qui venaient sans doute tout juste de*



*quitter la maison. D'après les premières constatations, ils lui ont volé plusieurs centaines d'euros, une montre multimédia ainsi qu'une console de jeux vidéo. Tous les quatre ont été placés en garde à vue au commissariat de Villeneuve-Saint-Georges ».*

Cher-e-s collègues, l'élue locale dont il s'agit dans cet article, c'est moi. Je tiens tout d'abord à remercier les forces de police pour leur soutien dans cette épreuve, et, au quotidien, dans l'exercice de leurs fonctions.

Si j'ai souhaité longtemps préserver mon anonymat, et à vrai dire mon intimité, j'ai considéré qu'il était maintenant temps de prendre la parole à ce sujet, car ce qui m'est arrivé, de nombreux Villeneuvois en sont de plus en plus fréquemment les victimes.

Je ne peux pas opposer les chiffres du commissariat et le sentiment d'insécurité qui remonte du terrain, mais notre vécu de Villeneuvois est que la ville est de plus en plus anxiogène : cambriolages, violence, incivilités routières gangrènent notre quotidien.

Villeneuvoise parmi les autres, touchée comme les autres par les actes criminels, j'ai souhaité exprimer cette parole simple pour tous ceux qui, comme moi, ont été la cible d'une violence devenue banale. On n'en peut plus !

Chère Sylvie, je sais tout ce que tu fais pour assurer la sécurité des habitants de notre ville. Des recrutements dans la police municipale sont en cours, et la vidéosurveillance va être amplifiée.

La sécurité, première des libertés, droit de tous et pour tous est un sujet qui doit dépasser largement les clivages politiques traditionnels. Les Villeneuvois nous demandent de serrer la vis ; à nous de les entendre.

J'ajoute, pour en terminer, un détail non mentionné par l'article du *Parisien*. En retrouvant ma maison, j'ai retrouvé le lendemain sous mon oreiller un revolver. Il s'agit pour moi d'un point de non-retour. Cela doit nous faire prendre la mesure du niveau d'insécurité auquel font face les Villeneuvois. Sachez-le, mes voisins s'organisent avec leurs propres moyens pour lutter contre ce phénomène de délinquance, et je compte y prendre toute ma part, car il s'agit avant tout de solidarité dans l'adversité. Ces mouvements de « voisins vigilants » éclosent partout dans la ville. A la Saussaie-Pidoux en 2015, et aujourd'hui sur Le Plateau.

Je propose à la ville de s'en saisir, et de les encadrer, afin qu'il n'y ait pas de débordements, ce qui est malheureusement à craindre, vu le niveau d'exaspération de la population sur ces sujets.

### **Mme la Maire**

Tu as évidemment toute notre solidarité. Je ne savais pas que tu avais été cambriolée, comme malheureusement d'autres élus, et j'en fais partie aussi, d'ailleurs. C'est une question qui est très sensible pour les Villeneuvois et les élus que nous sommes. Des mesures ont été prises, que tu indiquais. Dernièrement, nous avons mis en place une direction de la tranquillité publique, qui traduit la volonté de la Ville d'agir sur cette question pour les Villeneuvois. Un Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance s'est tenu dernièrement.

Ce qui arrive à soi-même est toujours vécu avec émotion et avec son cœur.

On note cependant une tendance à l'amélioration de la situation au niveau de différents critères, et le commissaire nous en a fait part.

C'est toujours de trop, cependant, et il faut continuer, avec vigilance et détermination, à travailler sur ces questions de tranquillité publique.



## FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

### Finances

1. **Budget primitif 2018 – Fixation des taux de la fiscalité locale et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018**
2. **Budget primitif 2018 – Vote du budget principal 2018**

### **M. HENRY**

Je vais vous présenter les deux premiers sujets de l'ordre du jour en même temps, car ils sont intimement liés.

L'adoption du budget est un acte politique majeur pour la collectivité. Notre budget traduit des orientations politiques qui sont fondées sur le contrat municipal qui nous lie avec les Villeneuvois. Il s'inscrit dans un contexte particulièrement dégradé pour les finances des collectivités.

Malgré la dureté de la crise et des politiques d'austérité imposées par le gouvernement et l'Union européenne, les choix que nous vous proposons ce soir portent sur une vision d'avenir qui entend marier la solidarité et le renouveau de notre ville.

Avant d'en préciser le sens et le contenu, je voudrais remercier l'administration pour son travail, remercier les élus et toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Ce travail très pointu des services et des élus de la majorité municipale nous permet de vous présenter ce soir un budget à la fois équilibré, sérieux et ambitieux, qui ne rabat en rien sur nos projets fondamentaux.

L'adoption du budget primitif prolonge le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu au dernier conseil. Je ne reviendrai pas sur tous les éléments de contexte qui sont repris dans le rapport que vous avez sous les yeux. Rappelons tout de même quelques éléments saillants.

La dotation globale de fonctionnement diminue de 25 000 €, ce qui peut paraître peu, du fait de l'écrêtement annuel. Cependant, de 2013 à 2018, sa baisse aura représenté 9,2 M€, soit 16 % du budget de fonctionnement de la ville.

Pour respecter les injonctions bruxelloises d'abaisser la dette et les déficits, le gouvernement décide de se servir dans les caisses des mairies. Après la ponction de 11 Md€ du gouvernement précédent, voici qu'il veut à nouveau prendre 13 Md€. Ce faisant, il espère contraindre les élus à réduire les dépenses de fonctionnement et les investissements ou à une fuite en avant insupportable d'augmentation des taxes diverses et impôts locaux. Les collectivités ont déjà à elles seules réalisé 85 % des coupes budgétaires. Cet effort colossal donne un avant-goût très sous-estimé de ce qu'il adviendrait si le pouvoir parvenait à ses fins.

De nombreux maires ont été contraints de sacrifier ici un conservatoire, là une maison des associations ou un dispensaire de santé, ou de reporter la réfection d'une rue ou d'un stade. Nous ne nous résignons pas devant cette situation. Nous continuerons d'agir avec nos concitoyens pour faire prévaloir d'autres choix. Le congrès des maires qui s'est tenu récemment s'est fait largement l'écho de cette situation insupportable.

Autre élément de forte incertitude, l'exonération en trois ans de la taxe d'habitation. Le gouvernement n'a pour le moment pas prévu de dégrèvement pour pallier la perte des recettes des collectivités. Rien que pour les communes du Val-de-Marne, cela représente un gel de 353 M€ de financement à partir de 2020. Un montant qui équivaut au coût de construction de plus de 20 écoles ou de 72 crèches.

Autre incertitude, les réformes institutionnelles envisagées pour la Métropole du Grand Paris, dont nous ne connaissons pas à cette heure le contenu des orientations.

De plus, l'aggravation de la crise économique et de la précarité génère toujours plus de demande sociale à l'égard de notre service public. Celui-ci doit être plus que jamais au rendez-vous.



Ainsi, les finances communales sont confrontées à un « effet ciseau ». La baisse de ces recettes ne permet pas de financer la seule évolution naturelle des dépenses.

Malgré ce contexte dégradé, trois principes continuent à nous guider, pour aboutir à la présentation de ce budget :

- 1° Maintenir un niveau de service public et des politiques publiques ambitieux,
- 2° Maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en faisant évoluer notre service public,
- 3° Mener une politique d'investissement ambitieuse, avec la mise en œuvre de nombreux projets en 2018, indispensables au renouveau de notre Ville.

Ce budget nous permet de traduire les grandes priorités que nous avons fixées lors du DOB, pour la jeunesse et la réussite éducative, qui demeure la grande priorité de ce mandat, l'amélioration du cadre de vie, pour des politiques sociales et de solidarité fortes, la participation des habitants et le soutien à la vie associative, le développement économique et l'emploi, l'art et la culture au cœur de la Ville.

Nous allons mettre en œuvre ces politiques et ces projets tout en préservant la situation financière de la Ville. Cela nous conduit à devoir maîtriser beaucoup plus fortement nos dépenses de fonctionnement. Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement, qui sont quasiment stables, en témoignent fortement. Il en va de même pour les dépenses réelles d'investissement. Nous avons dû réaliser des économies de gestion importantes, et limiter l'augmentation de la masse salariale. Nous y parvenons grâce à une politique de ressources humaines plus juste et plus équitable, par de nouvelles organisations plus coopératives et participatives, et donc plus efficaces.

Je sais que l'ensemble des services fait le maximum en ce sens. J'ai conscience cependant que l'exercice a ses limites. Nous devons faire face à des augmentations de dépenses incompressibles (notamment les fluides, le GVT, de nouveaux enfants à accueillir dans nos écoles), et nous ne pourrions pas faire plus avec moins. Quand d'autres voudraient que nous fassions des coupes nettes, quand d'autres voudraient que nous sabrions la solidarité, nous lançons, nous, une évaluation précise de nos politiques publiques pour analyser la pertinence et la façon dont pourrait être vue et améliorée chaque action en fonction des priorités des Villeneuvois. C'est le sens du service public qui nous guide dans cette démarche, et c'est lui aussi qui nous pousse à toujours plus nous mobiliser contre l'austérité.

Enfin, ce budget, c'est celui d'une politique d'investissement ambitieuse, avec la réalisation de nombreux projets. C'est un choix fondamental. Les Villeneuvois attendent beaucoup, sont impatients, et je les comprends. Ils l'ont fortement exprimé dans toutes les rencontres « Imagine Villeneuve ». Il faut dire la vérité, notre ville avait pris un retard considérable pendant environ trente ans. Dans tous les quartiers, nous avons engagé des projets importants pour améliorer les conditions de vie des Villeneuvois. Cette année sera une année essentielle du point de vue de nombreux projets.

C'est l'année où la requalification du centre-ville ancien entre en phase opérationnelle.

En ce qui concerne les logements, commerces et activités, plusieurs îlots de la ZAC centre-ville connaîtront ainsi un démarrage effectif en 2018. Les démolitions sont en cours sur l'Orangerie, sur la place du Lavoisier, le Pont d'Yerres, ou Carnot 3.

Plusieurs espaces publics feront également l'objet d'importants travaux en 2018 : la requalification du carrefour du lion, l'aménagement de la rue du port et de la place du 30 juillet 1908, le début des travaux de la place Saint-Georges, la fin des travaux de la RN6, de l'avenue de Melun à la place Sémard.

Les équipements liés à la requalification du centre-ville représentent ainsi une part importante de l'investissement prévu en 2018. Ils concernent la création de la médiathèque Jean-Ferrat rue de Paris, la création de la maison des artistes Frida Kahlo, avenue Mendès-France, la création d'un équipement dédié à la vie associative dans l'îlot Carnot 3 en remplacement de l'actuel espace Cocteau, la création d'un pôle administratif permettant d'améliorer l'accueil



des usagers et la qualité de vie au travail des agents rue Jules Guesde. Enfin, des caméras de vidéoprotection seront installées sur le parking de la gare.

Parallèlement, le projet de redynamisation du quartier de Triage connaîtra ses premiers travaux. Ainsi, en ce qui concerne les logements, commerces, et activités, deux projets seront en phase opérationnelle en 2018 : la construction de 86 logements au nord du quartier, avec le projet Linkcity, et le début des travaux de construction sur le site de l'ex Européenne Food, des logements, des locaux dédiés à l'activité économique, crèches, dans le cadre du projet SADEV.

En ce qui concerne les équipements, de nombreux investissements seront réalisés : l'extension de l'école Paul Bert côté voie ferrée, l'étude pour l'évolution de l'actuelle antenne mairie en véritable maison de quartier, la création d'une crèche départementale sur le site par le Département.

En ce qui concerne les espaces publics, l'aménagement d'un itinéraire piétonnier paysager tout autour du quartier relié aux berges de Seine connaîtra une première étape au nord. Les études préparant la requalification de la RD 138 en 2019 seront engagées par le Conseil départemental.

Le programme national de renouvellement urbain du quartier nord entrera dans une nouvelle phase avec le lancement d'un très important programme d'étude validé par l'État et l'agence nationale pour la rénovation urbaine. Une étude urbaine globale sera également engagée sur le Plateau en lien avec l'arrivée du téléphérique urbain et la ZAC de la Pologne. Enfin, la renaturation des berges de l'Yerres dans le quartier Belleplace-Blandin se poursuivra, avec de nouvelles acquisitions et démolitions.

En ce qui concerne le cœur de ville, le réaménagement du secteur Berthelot, coconstruit avec les habitants et les usagers, conduira à des premiers travaux visant à la requalification de la rue Curie menée par le SyAGE et cofinancée par la ville. La fin de la requalification de l'avenue de Valenton, RD 229, jusqu'au carrefour du maréchal Juin sera réalisée, la ville assurant l'enfouissement des réseaux pour améliorer l'accessibilité et embellir cet axe majeur. Parallèlement, la ville poursuivra les études en vue de la création d'une maison de santé et d'une résidence dédiée aux personnes âgées dans ce secteur.

Mesdames, Messieurs, malgré une situation difficile, et alors que de très nombreuses collectivités sont contraintes, du fait des politiques nationales, d'augmenter la fiscalité locale, nous faisons le choix, dans le vote de ce budget, de maintenir les taux actuels de taxe d'habitation et de taxe foncière. Concernant la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le produit de cette recette est censé couvrir le coût global du service. Pour cela, il est proposé d'ajuster très légèrement le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le ramener au coût du service, en passant à 10,60 € au lieu de 10,35 € actuellement.

L'ensemble de ces orientations dessine donc un budget marqué à la fois par une gestion rigoureuse et par des ambitions fortes pour le renouveau de Villeneuve.

Élaborer un budget n'est pas un acte anodin ni technique. Il est pour nous indissociable d'une mobilisation citoyenne pour faire prévaloir d'autres choix politiques.

Il est enfin le moyen d'affirmer la commune comme un espace de démocratie et d'intervention citoyenne.

Le vote du budget communal est un acte majeur de cette démocratie locale, que nous entendons plus que jamais préserver et conforter à un moment où le pacte girondin promis par M. MACRON n'est que le faux nez d'une concurrence accrue entre territoires mis au pain sec et contraints de solliciter partout les sirènes du marché.

Comme toujours chez les libéraux, les effets de manche contre ce qu'ils appellent le « millefeuille territorial » servent un projet centralisateur, autoritaire et technocratique des politiques publiques.



## **M. FAÏSSE**

Votre budget n'est que le moyen de votre politique pour Villeneuve-Saint-Georges, et votre politique, je ne l'approuve pas.

Lors du précédent conseil municipal, vous avez réagi violemment aux reproches de l'opposition, en incriminant la responsabilité des équipes municipales qui vous ont précédée, en omettant de dire que vous en faisiez partie. En fait, depuis 21 ans, c'est ce que l'on appelle la gauche plurielle qui est aux commandes et qui est responsable de l'état de Villeneuve-Saint-Georges.

Je ne dirais pas du bien non plus des six ans de la mandature GRESIL.

Cela dit, je vous donne les raisons de mon vote, qui sera négatif.

Le PNRQAD est une aubaine pour notre ville, mais pourquoi réhabiliter en priorité l'ilot Carnot, qui n'est pas particulièrement dégradé, alors qu'il est plus urgent d'intervenir dans d'autres ilots du quartier ancien ?

Je ne suis pas d'accord avec l'implantation de la médiathèque rue de Paris pour des raisons d'urbanisme (c'est une verrue dans le quartier historique de Villeneuve) et pour des raisons de salubrité (pollution de l'air par la RN6). J'en profite pour vous signaler un article du Préfet de région diffusé le 14 décembre, indiquant que des mesures du temps de parcours, du bruit et de la pollution de l'air seront réalisées pendant le premier semestre 2018 en raison de la suppression réversible du tourne-à-gauche au niveau du pont de Villeneuve-le-Roi. Que la pollution de l'air soit prise en compte, c'est une excellente nouvelle.

Quant à la médiathèque, l'ancien site prévu sur les bords de l'Yerres, à proximité du conservatoire me semblait plus judicieux.

Vous avez une politique d'urbanisation ambitieuse avec la construction envisagée de 800 logements à Triage, et de 400 à la ZAC Pologne. Bien que vous respectiez la mixité sociale, ce que j'approuve, le taux de logements sociaux va encore augmenter. Pourquoi ne pas en faire profiter les communes avoisinantes qui ne respectent pas la loi SRU ? Je crois qu'il existe 79 communes en Ile-de-France qui ne respectent pas cette loi. Je citerais Ormesson, Marolles, Saint-Maur, Noisieu, Lésigny, Vincennes, et la ville de Paris également.

La gestion de Villeneuve est difficile, j'en suis persuadé. La diminution des dotations de l'État augmente encore les difficultés. Mais je vous rappellerais quand même que cette politique d'austérité a été initiée par le Président Hollande que vous avez contribué à élire.

Je me félicite que les impôts locaux n'augmentent pas, mais ils restent à un taux trop élevé pour les Villeneuvois. Heureusement qu'ils pourront bénéficier pour certains de la suppression de la taxe d'habitation.

Il est évident que l'état de la France impose des sacrifices.

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas le budget.

## **M. POIRET**

Nous n'allons pas refaire le débat d'orientations budgétaires. Je m'associe aux remerciements pour le travail des services, qui n'a pas manqué d'être délicat dans un contexte de fortes incertitudes sur nos recettes prévisibles, et dans un contexte également de transfert à l'EPT 12 d'un certain nombre de nos services.

Je rappelle l'inquiétude que nous avons exprimée lors du dernier conseil sur nos capacités collectives par rapport aux décisions nationales à mettre en place ce programme ambitieux.

Une forte incertitude pèse désormais sur ce que seront les finances de la Ville dans les années à venir, alors que la plupart des collectivités territoriales sont les premiers investisseurs en France, et ceci de très loin.



**Mme la Maire**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve la fixation des taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties et non bâties.**

**Approuve la fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,60 €.**

**M. HENRY**

Concernant le vote du budget primitif 2018, je vous propose de voter pour les dépenses de fonctionnement, puis pour les recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement, et pour finir les recettes d'investissement.

**Le conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Michel FAÏSSE s'étant abstenu,**

**Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2018 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 56 172 084 €**

**Recettes : 56 172 084 €**

**INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 17 065 986 €**

**Recettes : 17 065 986 €.**

**3. Approbation du rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine**

**M. HENRY**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) métropolitaine s'est réunie en octobre 2017. Elle a approuvé le rapport 2017 de l'évaluation des charges transférées de la Métropole. Elle a décidé que le travail d'évaluation des charges retenues au titre des compétences de la Métropole du Grand Paris débutera en 2018. Dans l'attente, les attributions de compensation des communes sont maintenues pour le seul volet fiscalité en 2017.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport ci-annexé.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le rapport 2017 de la CLECT métropolitaine.**



#### **4. Décentralisation du stationnement payant à durée limitée sur voirie**

##### **M. HENRY**

La réforme relative à la dépénalisation du stationnement payant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le dépassement de la durée maximale et l'absence de paiement du stationnement ou le stationnement pour une durée supérieure à la durée payée ne constitueront plus une infraction au Code de la route sanctionnée d'une amende de 17 €, mais l'utilisateur devra en revanche s'acquitter pour ces mêmes cas d'une redevance d'utilisation du domaine public.

Il appartient au conseil municipal d'instituer une redevance de stationnement et de fixer les zones où elle s'appliquera. L'utilisateur devra s'acquitter de cette redevance lors du stationnement de son véhicule par un paiement à l'horodateur.

Globalement, nous ne revenons pas sur l'intégralité des tarifs, puisqu'un travail sera opéré sur le fond de la tarification. Cependant nous devons mettre en place un forfait de post-stationnement (FPS), qui devrait correspondre à la durée maximale. Un travail sera ensuite mené sur la reprise de l'intégralité des tarifs.

Le législateur a prévu que cette gestion puisse être assurée en régie intégrale ou en délégation de service public, ou en convention avec l'ANTAI.

Afin de ne pas créer une charge supplémentaire importante pour la collectivité, et d'assurer aux usagers un délai de traitement conforme, il est proposé de signer avec l'ANTAI pour une période de 2018-2020 une convention par laquelle l'agence assurera le traitement des avis de paiement des FPS ainsi que l'édition et les recouvrements des titres exécutoires majorés pour impayés. La prestation de l'ANTAI est facturée à la commune suivant un barème annexé à la convention. Pour rappel, ces frais sont actuellement prélevés à la source par l'ANTAI et déduits du produit des amendes, qui est reversé aux communes. Il est relativement faible actuellement. Nous devrions donc avoir un reversement plus important avec ce système.

##### **Le conseil municipal,**

##### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'institution d'une redevance de stationnement et la mise en place d'un forfait de post-stationnement (FPS) correspondant, sur les zones de stationnement « Centre-Ville » et « Parking de la Gare » conformément au plan annexé à la délibération,**

**Approuve le projet de convention ci-annexée relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement dite « cycle complet » avec l'ANTAI, et autorise la Maire à signer les documents correspondants pour une durée commençant à compter de la signature de ladite convention et se terminant le 31 décembre 2020,**

**Autorise la Maire à signer tous autres documents à intervenir afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.**

#### **5. Autorisation donnée à la Maire de signer les avenants de transferts des marchés au profit du territoire Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12) dans le cadre des transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018**



## **M. HENRY**

Il s'agit de donner l'autorisation à Mme la Maire de signer les avenants de transferts des marchés au profit du territoire Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12) dans le cadre des transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les équipements concernés sont le conservatoire, le Sud-est Théâtre, le centre nautique, la médiathèque René-Fallet et la médiathèque Jean-Ferrat.

Ces équipements seront transférés au territoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf en ce qui concerne la médiathèque Jean-Ferrat, qui sera transférée à son ouverture.

### **Le conseil municipal,**

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à signer tout avenant de transfert aux marchés conclus par la commune afin de permettre la continuité de leur exécution par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre dans les domaines faisant l'objet d'un transfert de compétence de la commune à l'EPT 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

#### **6. Subventions exceptionnelles à des associations dans le cadre de nouveaux projets mis en place au cours de l'année**

## **M. PILATTE**

Nous vous proposons de délibérer quant à l'attribution de subventions exceptionnelles à des associations. Il est proposé de soutenir :

- L'association sportive Jules Ferry, qui mène un projet d'action humanitaire par le sport, et notamment par la boxe française au Sénégal au mois d'avril (700 €),
- L'association Arc en Ciel, pour sa participation à la préparation du buffet lors du vernissage de l'exposition « Villeneuve au Cœur » (150 €),
- L'association Femmes solidaires de Villeneuve et d'ailleurs, dans le cadre d'achat de logiciels pour des ateliers d'informatique mis en place dans le quartier du Plateau (700 €),
- L'association Ormoise Basket, dans le cadre de l'animation qu'elle a mise en place lors de la cérémonie des trophées sportifs (1 400 €),
- L'association Majesty, entraide sociale, pour un projet de distribution de soupe aux sans-abris pendant la période hivernale (500 €),
- L'association RDJ pour la réussite, pour des ateliers de travail pour de nouvelles représentations de sa pièce sur les inégalités scolaires (700 €),
- L'association Aide pour les personnes en détresse, qui organisera le 24 décembre un repas de solidarité pour les personnes isolées (500 €),
- L'association Jeunesse sportive du Bois Matar, qui offre sur le Plateau une activité éducative et sportive à travers la boxe anglaise. Il est proposé de soutenir les déplacements des juniors et cadets. (500 €).
- L'association Taekwondo Team VSG, pour soutenir le déplacement des équipes (500 €),
- L'association Judo Club Villeneuvois, pour un échange avec le club de Gien (500 €),

Il est par ailleurs proposé de verser une subvention exceptionnelle au COS de Villeneuve Saint-Georges, du fait des dépenses imprévues auxquelles cette association a dû faire face en 2017. Le nombre d'événements familiaux ainsi que les locations de cars non prévues s'est révélé particulièrement important. Il convient de soutenir le COS afin de permettre la continuité de la structure en direction des agents municipaux.



## **M. FAÏSSE**

Pour rebondir sur la subvention pour l'association Majesty, où en est le problème des SDF qui couchent dans la gare de Villeneuve ?

## **Mme la Maire**

Le CCAS assure le relais vers le 115 et oriente les sans-abris sur les centres d'hébergement. Ces personnes ne sont pas toujours favorables cependant à se rendre dans les centres d'hébergement. Des maraudes sont également organisées par la Croix-Rouge.

## **Le conseil municipal,**

### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Sauf pour l'association JEUNESSE SPORTIVE DU BOIS MATAR :**

**Par 27 voix pour,**

**Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote,**

**Décide des versements des subventions exceptionnelles aux associations comme suit :**

- **700 € pour l'AS JULES FERRY**
- **150 € pour ARC EN CIEL**
- **700 € pour FSDVA**
- **1400 € pour l'ORMOISE BASKET**
- **500 € pour MAJESTY**
- **700 € pour RDJ POUR LA REUSSITE**
- **500 € pour AIDE POUR LES PERSONNES EN DETRESSE**
- **500 € pour JEUNESSE SPORTIVE DU BOIS MATAR**
- **500 € pour le TAEKWONDO TEAM VSG**
- **500 € pour le JUDO CLUB VILLENEUVOIS**
- **6 000 € pour le COS de Villeneuve-Saint-Georges**

**Dit que les dépenses sont imputées au budget de l'exercice considéré.**

### **7. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Equipement de proximité Carnot 3**

## **Mme BARDEAUX**

Il s'agit de créer une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) intitulée « Equipement de proximité Carnot 3 » sur la période 2018-2022.

Un AP/CP est un outil budgétaire et financier qui permet, pour des opérations pluriannuelles lourdes en investissements, d'améliorer le taux de consommation des crédits et de favoriser un recours optimisé à l'emprunt. Cet outil permet un suivi à chaque étape budgétaire, que cela soit au moment du budget primitif, du budget supplémentaire, ou en cas de décision modificative, ce qui permet une communication et un suivi, et une rigueur dans la gestion de nos crédits.

L'opération « Equipement de proximité Carnot 3 » se monte à 3 177 040 € pour la période 2018-2022. Un espace associatif sera créé sur l'emplacement de l'espace Carnot, en lien avec les associations pour la mise en œuvre du projet.



**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve la création d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « Équipement de proximité Carnot 3 » ainsi que la ventilation des crédits de paiement sur la période 2018-2022 comme suit :**

|                                     | CP 2018          | CP 2019           | CP 2020             | CP 2021           | CP 2022         | TOTAL               |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| EQUIPEMENT DE PROXIMITE<br>CARNOT 3 | 75 000,00        | 757 010,00        | 1 350 180,00        | 986 690,00        | 8 160,00        | <b>3 177 040,00</b> |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>75 000,00</b> | <b>757 010,00</b> | <b>1 350 180,00</b> | <b>986 690,00</b> | <b>8 160,00</b> | <b>3 177 040,00</b> |

**Décide que les crédits de paiement 2018 seront inscrits au budget primitif principal 2018 de la commune conformément à ce tableau.**

**URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES,  
HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### Urbanisme

- 8. ZAC de la Pologne – Approbation du Compte rendu d'Activité à la Collectivité (CRACL) Locale pour l'année 2016 établi par la Société d'Aménagement et de Développement des Villes du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne**

#### **Mme la Maire**

Le conseil municipal a autorisé la signature du traité de concession de la ZAC de la Pologne lors du 29 septembre 2014 avec la Société d'Aménagement et de Développement des Villes du Département du Val-de-Marne (SADEV 94). Le projet a pour objectif de désenclaver le quartier, de proposer une offre nouvelle de logements diversifiés, de favoriser la mixité sociale, de créer une offre commerciale ambitieuse, de développer l'offre de stationnements équilibrée, de valoriser les espaces publics, en créant un mail planté et un parvis urbain, de proposer des espaces verts de qualité, de favoriser l'intégration urbaine dans le tissu environnant, et d'inscrire l'ensemble du projet dans une démarche de développement durable. Les conseillers disposent du CRAC établi par la SADEV 94 pour l'année 2016.

#### **M. DUTHEIL**

Je crois savoir que sur le volet « logement », l'approche de la préfecture du Val-de-Marne et la nôtre ne sont pas totalement convergentes. Comment ce point évolue-t-il ?

#### **Mme la Maire**

Nous avons transmis les éléments relatifs à la population habitant sur la zone de la Pologne, et nous avons fait part de notre volonté d'avoir une offre à la fois de logements et de commerces. Nous avons fait des propositions de réajustement de la dimension du centre commercial, afin de ne pas introduire de concurrence avec les centres commerciaux du quartier nord ou du centre-ville. Un équilibre d'opérations est nécessaire. Nous sommes en attente de la réponse de la préfecture.

**M. FAÏSSE**

Désenclaver le quartier de la Pologne, j'en suis partisan. Ne pensez-vous pas que la question des transports se posera ? Je ne crois pas que le Téléval va résoudre ce problème, car sa capacité est faible. La ligne J 2 est complètement saturée.

**Mme la Maire**

Le téléphérique transporte 1 200 personnes à l'heure. Le téléphérique va répondre au besoin de désenclavement, et donc de transports en commun. Il faut être vigilant sur la date d'arrivée de cet équipement, à savoir 2020, pour que nous puissions répondre aux besoins de transport en commun des habitants qui vont arriver sur la ZAC de la Pologne. Il s'agit véritablement d'un moyen de transport significatif pour répondre à ce besoin. Plus généralement, l'objectif est de répondre aux besoins en transports en commun sur le Plateau.

**Le conseil municipal,****A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le Compte rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2016 établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne.**

**9. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de la place du Lavoir par la Ville à l'établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) pour réaliser les travaux préalables à la démolition**

**M. HENRY**

Une convention de mise à disposition de la place du Lavoir à l'EPA ORSA pour réaliser les travaux préalables à la démolition en vue des reconstructions du PNRQAD a été approuvée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2017. L'avenant vise à autoriser l'intervention par les services du Département sur la parcelle AP 87 dite « place du Lavoir » notamment pour procéder aux études d'archéologie préventive.

**Le conseil municipal,****A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à signer l'avenant ci-annexé à la convention initiale de mise à disposition de la parcelle AP 87 dite « Place du Lavoir » à l'EPA ORSA.**

**Aménagement**

**10. Déclassement de parcelles communales sises 28,79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) pour la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage**

**M. HENRY**

La commune a engagé un projet de requalification urbaine du quartier de Triage. Suite à la concertation menée auprès des habitants et à l'appel à idées organisé en 2013, les éléments produits ont permis de nourrir la rédaction d'une orientation d'aménagement et de programmation dans le cadre de la révision du PLU approuvée en juin 2016.



Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négociée et fondée sur le partenariat avec les opérateurs intéressés au projet (SADEV, Linkcity, et Nexity). Dans le cadre de ce projet, la commune envisage de céder à Nexity plusieurs parcelles communales sises 28,79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) pour la réalisation de programmes de logements et de locaux commerciaux. La parcelle AV 10, au 28 avenue de Choisy accueille actuellement le terrain de la Maison pour Tous et de la salle des fêtes. La parcelle AV 100 accueille les vestiaires du stade. La parcelle AW 172, pour partie cédée, accueille le terrain de boules lyonnaises. La relocalisation de ces équipements est en cours. Les biens du domaine public étant inaliénables, leur déclassement est un préalable à toute cession. La sortie d'un bien du domaine communal est conditionnée d'une part à une désaffectation matérielle et d'autre part à une délibération de la commune constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Pour maintenir la continuité du service public, et permettre dans le même temps l'avancée du projet, la commune va mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, introduite par l'ordonnance de 2017. Cette procédure dérogatoire permet de prononcer le déclassement du bien et d'en autoriser la cession préalablement à sa désaffectation.

La commune ne désaffectera les terrains objets de la présente délibération que lorsque les conditions auront été réunies pour les reconstituer et assurer la continuité des activités actuelles, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide du principe de la désaffectation des parcelles AV 10 sise 28 avenue de Choisy, AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, AW 172 sise quai Papelier (pour partie) et AW 180 sise quai Papelier qui sera effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 en fonction de la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage,**

**Prononce le déclassement anticipé des parcelles AV 10 sises 28 avenue de Choisy, AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, AW 172 sise quai Papelier (pour partie) et AW 180 sise quai Papelier conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,**

**Autorise la Maire à mettre en œuvre et à signer l'ensemble des actes se rapportant à ce déclassement anticipé.**

**11. Autorisation de cession de parcelles communales sises 28, 79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) au profit de Nexity pour la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage**

**M. HENRY**

En lien avec la délibération précédente, il s'agit d'autoriser la cession des parcelles communales sises 28, 79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) au profit de Nexity pour la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage. L'estimation réalisée par France Domaine est de 442 € le m<sup>2</sup>, pour un total de 3 560 550 €.



**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la cession au profit de la société Nexity de :**

- la parcelle AV 10 sise 28 avenue de Choisy, pour une contenance de 1 721 m<sup>2</sup>, au prix de 760 356 €,
  - la parcelle AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, pour une contenance de 1 335 m<sup>2</sup>, au prix de 589 817 €,
  - la parcelle AW 172 sise quai Papelier (pour partie), pour une contenance de 1 180 m<sup>2</sup>, au prix de 521 336 €,
  - la parcelle AW 180 sise quai Papelier, pour une contenance de 3 823 m<sup>2</sup>, au prix de 1 689 041 €,
- et ce, pour un montant total de 3 560 550 €.**

**Autorise le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme afférentes à son projet sur les parcelles susvisées.**

**Autorise la Maire à signer les documents et les actes correspondants.**

### **Développement durable**

#### **12. Approbation du plan d'action de l'Agenda 21**

##### **M. PILATTE**

L'Agenda 21, qui est un projet territorial en faveur du développement durable, doit se traduire par l'élaboration d'un plan d'action. Par délibération en date du 30 juin 2010, le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges a souhaité se lancer dans une dynamique de réalisation d'un Agenda 21 local.

Afin de suivre de près l'élaboration de cette démarche, une instance consultative a été mise en place en 2012.

L'année suivante, un diagnostic du territoire a été réalisé, et la population a été concertée au travers de réunions publiques et d'ateliers thématiques, en vue de définir le plan d'action de l'Agenda 21 villeneuvois.

Cette démarche affirme la volonté de la commune de mettre en place de façon pérenne le développement durable dans tous les aspects de la réalité de son territoire.

La mise en œuvre du plan d'action vise à faire converger les politiques environnementales, économiques et sociales, mais aussi à ancrer le développement durable au sein du territoire villeneuvois à partir des problématiques locales.

L'Agenda 21 se traduit par un programme concerté d'actions à court, moyen et long terme.

En 2013, la concertation avec la population a permis de faire émerger 24 actions, réparties selon 4 axes jugés prioritaires pour le territoire.

Ayant pour vertu l'action en faveur de l'intérêt général, le bien-être de tous, la préservation de l'environnement, le développement du lien social et de la solidarité, l'efficacité de la transition énergétique, l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité sont les thématiques clé qui constituent la colonne vertébrale de l'Agenda 21 Villeneuvois.

Toutes les actions menées seront évaluées en continu, pour les améliorer, les modifier, les compléter en fonction des opportunités financières, techniques, ou encore collaboratives. Des projets pourront émerger, ou s'affiner, en fonction des analyses menées.



Aussi, pour assurer le succès de cette démarche, il paraît opportun de créer un observatoire de l'Agenda 21, ayant un regard extérieur sur la démarche. Celui-ci sera composé d'acteurs divers (élus municipaux, acteurs économiques et associatifs, citoyens volontaires, partenaires institutionnels) qui seront désignés par arrêté municipal.

L'adoption de l'Agenda 21 permettra à la commune de s'inscrire dans une démarche normalisée, d'entrer dans un réseau d'acteurs et de partage des expériences.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le plan d'action de l'Agenda 21 ci-annexé,**

**Approuve la création d'un observatoire de l'Agenda 21 qui sera présidé par la Maire et composé comme suit :**

- **Sept représentants titulaires et sept représentants suppléants du conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges assistés de techniciens de la Ville en tant qu'experts,**
- **Un représentant de la Préfecture du département du Val-de-Marne ou de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'énergie,**
- **Un représentant du Conseil régional,**
- **Un représentant du Conseil départemental,**
- **Un représentant de la Métropole du Grand Paris,**
- **Un représentant de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre,**
- **Un représentant de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine-Amont,**
- **Trois représentants des entrepreneurs et commerçants villeneuvois,**
- **Six représentants des associations villeneuvoises,**
- **Deux Villeneuvois volontaires,**

**Dit que les membres de l'observatoire de l'Agenda 21 seront désignés ultérieurement par arrêté de la Maire,**

**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs ou financiers relatifs à l'exécution de la présente délibération.**

|   |
|---|
| <b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES</b> |
|---|

**Solidarités**

- 13. Gestion et entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges – Crosne : autorisation à la maire de signer un avenant de prolongation du marché**

**M. HENRY**

Par cette délibération, il s'agit d'autoriser la Maire à signer un avenant de prolongation au marché actuel pour la gestion et l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges – Crosne jusqu'au 31 mars 2018. Un nouveau marché adapté à ce nouveau calendrier sera lancé avec le transfert à l'EPT ou à la Métropole du Grand Paris.

Le calendrier a été soumis à la commission d'appel d'offres du 20 décembre.



**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à signer l'avenant à passer avec la Société VAGO pour la prolongation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges – Crosne, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 pour un montant de 16 032,12 € HT (base 2017) soit 19 238,55 € TTC (5 344,04 € HT soit 6412,85 € TTC par mois) selon les conditions du marché initial.**

### Ressources humaines

#### **14. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

##### **M. JONCRET**

Il est proposé d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel communal et de transformer différents postes.

Suite au transfert des équipements culturels et sportifs, de l'aménagement et du renouvellement urbain et du développement économique à l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre, il est proposé de supprimer les postes qui sont concernés par ces transferts, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :**

| <b>GRADES</b>  | <b>EFFECTIF BUDGETAIRE</b> | <b>MODIFICATIONS</b> |            | <b>NOUVEL EFFECTIF</b> |
|--|----------------------------|----------------------|------------|------------------------|
| <b>Adjoint administratif à temps complet</b>                                     | <b>47</b>                  | <b>- 3</b>           | <b>+1</b>  | <b>45</b>              |
| <b>Attaché à temps complet</b>   | <b>26</b>                  | <b>- 5</b>           | <b>+ 3</b> | <b>24</b>              |
| <b>Attaché principal à temps complet</b>   | <b>9</b>                   | <b>- 1</b>           |            | <b>8</b>               |
| <b>Adjoint technique à temps complet</b>   | <b>268</b>                 | <b>- 8</b>           |            | <b>260</b>             |
| <b>Agent de maîtrise à temps complet</b>   | <b>21</b>                  | <b>- 1</b>           |            | <b>20</b>              |
| <b>Agent de maîtrise principal à temps complet</b>                               | <b>19</b>                  | <b>- 1</b>           |            | <b>18</b>              |
| <b>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</b>            | <b>7</b>                   | <b>- 1</b>           |            | <b>6</b>               |
| <b>Ingénieur à temps complet</b>   | <b>10</b>                  | <b>- 1</b>           | <b>+ 1</b> | <b>10</b>              |
| <b>Ingénieur principal à temps complet</b>                                       | <b>6</b>                   | <b>- 2</b>           |            | <b>4</b>               |
| <b>Ingénieur en chef à temps complet</b>   | <b>1</b>                   | <b>- 1</b>           |            | <b>0</b>               |
| <b>Adjoint du patrimoine à temps complet</b>                                     | <b>2</b>                   | <b>- 2</b>           |            | <b>0</b>               |
| <b>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</b> | <b>5</b>                   | <b>- 4</b>           |            | <b>1</b>               |
| <b>Assistant de conservation à temps complet</b>                                 | <b>4</b>                   | <b>- 4</b>           |            | <b>0</b>               |
| <b>Assistant de conservation principal</b>                                       | <b>1</b>                   | <b>- 1</b>           |            | <b>0</b>               |



|  |            |             |            |            |
|--|------------|-------------|------------|------------|
| <b>de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</b>   |            |             |            |            |
| <b>Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet</b>               | <b>4</b>   | <b>- 3</b>  |            | <b>1</b>   |
| <b>Conservateur (bibliothèques) à temps complet</b>  | <b>1</b>   | <b>- 1</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>Educateur principal de jeunes enfants à temps complet</b>                                       | <b>1</b>   |             | <b>+ 1</b> | <b>2</b>   |
| <b>Adjoint d'animation à temps complet</b>   | <b>89</b>  | <b>- 1</b>  |            | <b>88</b>  |
| <b>Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</b>     | <b>2</b>   | <b>- 2</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet</b> | <b>13</b>  | <b>- 13</b> |            | <b>0</b>   |
| <b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet</b>     | <b>4</b>   | <b>- 4</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet</b> | <b>7</b>   | <b>- 7</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet</b>                      | <b>3</b>   | <b>- 3</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet</b>                  | <b>10</b>  | <b>- 10</b> |            | <b>0</b>   |
| <b>Educateur des APS à temps complet</b>   | <b>7</b>   | <b>- 6</b>  |            | <b>1</b>   |
| <b>Educateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</b>                       | <b>3</b>   | <b>- 1</b>  |            | <b>2</b>   |
| <b>Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet</b>                       | <b>3</b>   | <b>- 1</b>  |            | <b>2</b>   |
| <b>Emplois spécifiques</b>   | <b>2</b>   | <b>- 2</b>  |            | <b>0</b>   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>575</b> | <b>- 89</b> | <b>+ 6</b> | <b>492</b> |

**Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

### Administration Générale

#### **15. Désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs**

##### **Mme la Maire**

Il convient de revoir un certain nombre de désignations pour siéger au sein d'organismes extérieurs, notamment en raison d'une demande de Mme RAVIENDRANATHAN, qui a sollicité, du fait de contraintes personnelles et professionnelles, un remplacement pour les mandats de représentation de la commune qui étaient les siens. Il s'agit des mandats suivants :

- Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (titulaire)
- Syndicat Intercommunal pour l'Équipement hospitalier du sud-est de la région parisienne (titulaire)
- Conseil de l'école maternelle Jean Zay (titulaire)
- Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Sanitaire (titulaire).



Mme DOUMBIA a également demandé, pour des contraintes personnelles et professionnelles, à être remplacée pour les mandats de représentation de la commune :

- Conseil de l'école élémentaire Saint-Exupéry B (titulaire)
- Conseil d'administration du collège Jules Ferry (suppléant)

Par ailleurs, des mandats de représentation avaient été donnés à Mme GUEDDA, qui avait été élue comme membre de la majorité municipale. Il s'agit des mandats suivants :

- Conseil de l'école maternelle Marc Seguin (titulaire)
- Conseil d'administration du collège Roland Garros (suppléante)
- SyAGE (suppléante)
- Mission locale VIVA (suppléante).

Or, postérieurement à ces désignations, Mme GUEDDA, par les votes qu'elle a effectués au conseil municipal, s'est positionnée ouvertement en opposition à la majorité.

Au regard de cette évolution et des équilibres politiques au sein du conseil municipal, il convient de procéder au remplacement de Mme GUEDDA dans les instances en question.

Enfin, il convient de procéder à nouveau à la désignation de deux membres titulaires et de deux membres suppléants au sein du Conseil d'administration du collège Roland Garros. En effet, depuis la rentrée 2017, le collège Roland Garros compte plus de 600 élèves. Dans ces conditions, et conformément aux dispositions de l'article R. 421-14 du Code de l'éducation, la commune doit désigner deux représentants pour siéger au Conseil d'administration du collège Roland Garros.

Une seule liste a été reçue. Les propositions sont les suivantes :

- Conseil d'administration du CCAS. Titulaire : Insaf CHEBAANE
- Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-est de la région parisienne. Titulaire : Sylvie RICHETON
- Conseil de l'école maternelle Jean Zay. Titulaire : Mohamed BEN YAKHLEF
- Conseil d'administration de l'association pour le développement sanitaire. Titulaire : Sylvie RICHETON
- Conseil de l'école Saint-Exupéry B. Titulaire : Marc THIBERVILLE
- Conseil d'administration du collège Jules Ferry. Suppléante : Soazic DEBBACHE
- Conseil de l'école maternelle Marc Seguin. Titulaire : Jean-Pierre DAVIDÉ
- SyAGE. Suppléant : Mohamed BEN YAKHLEF
- Mission locale VIVA. Suppléant : Mohamed BEN YAKHLEF
- Conseil d'administration du collège Roland Garros. Titulaire : Marc THIBERVILLE
- Conseil d'administration du collège Roland Garros. Titulaire : Sylvie RICHETON
- Conseil d'administration du collège Roland Garros. Suppléante : Nathalie DINNER
- Conseil d'administration du collège Roland Garros. Suppléante : Marema GAYE.

Je vous propose de prendre acte de la désignation de ces représentants au sein des organismes précités.

**Le conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,  
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,**

**Prend acte de la demande de Mme Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN d'être remplacée sur les mandats de représentation de la commune suivants : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (titulaire) ; Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du sud-est de la région parisienne (titulaire) ; Conseil de l'école maternelle Jean Zay (titulaire) ; Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Sanitaire (titulaire)**



**Prend acte de la demande de Mme Mariam DOUMBIA d'être remplacée sur les mandats de représentation de la commune suivants : conseil de l'école élémentaire Saint-Exupéry B (titulaire) ; conseil d'administration du collège Jules Ferry (suppléante).**

**Retire à Mme Imen GUEDDA les mandats de représentation de la Commune suivants : Conseil de l'école maternelle Marc Seguin (titulaire) ; SyAGE (suppléante) ; Mission locale VIVA (suppléante) ; Conseil d'administration du Collège Roland Garros (suppléante)**

**Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentant-e-s de la commune dans le cadre de la présente délibération,**

**Procède à la désignation des représentant-e-s de la commune, en remplacement de Mme Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Mme Mariam DOUMBIA et de Mme Imen GUEDDA (sauf pour le Conseil d'administration du Collège Roland Garros), au sein des établissements et organismes précités,**

**Procède à la désignation des 2 représentants titulaires et 2 suppléants de la commune pour le conseil d'administration du collège Roland Garros,**

**Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentant-e-s de la commune dans le cadre de la présente délibération,**

**Au vu de la liste déposée, il est pris acte des désignations suivantes :**

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (titulaire)</b>                            | <b>Insaf CHEBAANE</b>      |
| <b>Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du sud-est de la région parisienne (titulaire)</b> | <b>Sylvie RICHETON</b>     |
| <b>Conseil de l'école maternelle Jean Zay (titulaire)</b>  | <b>Mohamed BEN YAKHLEF</b> |
| <b>Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Sanitaire (titulaire)</b>               | <b>Sylvie RICHETON</b>     |
| <b>Conseil de l'école Saint-Exupéry B (titulaire)</b>  | <b>Marc THIBERVILLE</b>    |
| <b>Conseil d'administration du collège Jules Ferry (suppléante)</b>  | <b>Souazic DEBBACHE</b>    |



|   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>Conseil de l'école maternelle<br/>Marc Seguin (titulaire)</b>              | <b>Jean-Pierre DAVIDÉ</b>  |
| <b>SyAGE (suppléant)</b>  | <b>Mohamed BEN YAKHLEF</b> |
| <b>Mission locale VIVA (suppléante)</b>                                       | <b>Mohamed BEN YAKHLEF</b> |
| <b>Conseil d'administration du<br/>collège Roland Garros (titulaire)</b>      | <b>Marc THIBERVILLE</b>    |
| <b>Conseil d'administration du<br/>collège Roland Garros (titulaire)</b>      | <b>Sylvie RICHTON</b>      |
| <b>Conseil d'administration du<br/>collège Roland Garros<br/>(suppléante)</b> | <b>Nathalie DINNER</b>     |
| <b>Collège d'administration du<br/>collège Roland Garros<br/>(suppléante)</b> | <b>Marema GAYE</b>         |

|   |
|---|
| <b>PETITE ENFANCE, ENFANCE ET EDUCATION</b> |
|---|

### Réussite éducative

#### **16. Charte de partenariat pour la mise en œuvre d'un dispositif de prévention du décrochage scolaire au sein du collège Roland Garros**

##### **Mme RICHTON**

La municipalité a fait de la jeunesse sa priorité pour le mandat. Elle a souhaité s'engager tout particulièrement pour soutenir les parcours de réussite des jeunes Villeneuvois, et notamment en favorisant la réussite éducative.

Dans ce cadre, la Ville est partenaire de différentes initiatives et dispositifs portés par l'Education nationale en faveur de la remobilisation et de la persévérance scolaire.

Depuis 2016-2017, le collège Roland Garros est inscrit dans un partenariat avec l'association Alliance pour l'éducation, qui propose un dispositif d'accompagnement complet au profit des collégiens en risques de décrochage, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs du territoire.

Cette action consiste en deux programmes de mobilisation scolaire axés sur la promotion du bien-être et de l'orientation à destination des jeunes de collège et de l'éducation prioritaire, sur trois ans, de la cinquième à la troisième. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir les collégiens de l'éducation prioritaire, les mobiliser dans les apprentissages en leur faisant vivre des expériences nouvelles, positives et motivantes, axées sur le bien-être, et en les aidant sur la durée pour la définition de leur parcours d'orientation,
- Rapprocher l'école et l'entreprise par des rencontres et le partage des pratiques d'entraide, afin d'ouvrir des perspectives et le champ des possibles aux jeunes,
- Construire un réseau multi-acteurs pour adapter l'accompagnement des collégiens de l'éducation prioritaire à l'échelle des territoires.

La commune apporte sa contribution au travail de mobilisation scolaire à travers une prise en charge plus globale de leurs problématiques.



Plusieurs services municipaux interviennent ainsi auprès des jeunes dans ce dispositif au côté d'autres partenaires dans des ateliers de remobilisation, des ateliers bien-être, ou des ateliers de théâtre pour la prise de parole en public.

Une charte de partenariat, signée entre les différents partenaires, Alliance pour l'éducation, le collège Roland Garros, l'association Arc en Ciel et la Ville détermine les modalités d'organisation et de répartition des rôles pour l'année scolaire 2017-2018.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet de charte de partenariat relative à la participation de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges au dispositif Alliance pour l'éducation au collège Rolland Garros,**

**Autorise la Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.**

|             |
|-------------|
| <b>VOEU</b> |
|-------------|

**Vœu présenté par la majorité – Le droit à la santé pour tous les Villeneuvois !**

**M. POIRET**

Le vœu fait suite à un vœu présenté par un conseiller municipal qui ne l'a toujours pas défendu jusqu'ici, dont on pouvait partager l'intérêt du sujet, mais dont nous étions loin de partager la forme, tant elle était non seulement véhémente, mais en plus fautive dans son contenu. Nous avons réécrit le vœu et nous le présentons ce jour. Il porte sur la santé de nos concitoyens.

*« Considérant que les plans régionaux santé-environnement (PRSE) visent à limiter l'impact de l'environnement sur la santé à l'échelle de la région, ces plans, conformément à l'article L 1311 du Code de la santé publique, doivent être renouvelés tous les cinq ans. Ils assurent la mobilisation des acteurs des territoires autour des préoccupations de santé-environnement propres aux spécificités de chaque région,*

*Considérant que le troisième plan régional santé-environnement, PRSE 3, approuvé en octobre 2017 et copiloté par l'Agence régionale de santé, la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de la maîtrise des énergies d'Ile-de-France (DRIEE), s'inscrit dans la continuité des PRSE 1 et PRSE 2, avec une volonté d'innovation et qu'il place au cœur de ses priorités la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé et la maîtrise des risques immergents,*

*Considérant que la municipalité s'est, depuis des années, engagée dans cette démarche par le biais de multiples programmes de renouvellement urbain, et notamment les opérations du PNRQAD dans le centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges, qui répondent précisément à cet enjeu du PRSE en luttant contre l'habitat indigne, en état d'insalubrité, de péril, d'indécence, la précarité énergétique, et en requalifiant l'habitat dégradé,*

*Considérant que la traversée de Villeneuve-Saint-Georges par la RN6, qui permet d'accéder à un franchissement stratégique de la Seine supportant un trafic constant d'environ 44 000 véhicules par jour en moyenne, et des congestions récurrentes, et des conflits d'usage, la municipalité se mobilise de longue date pour obtenir des aménagements routiers de la part de*



*l'État, notamment un nouveau pont entre Athis-Mons et Vigneux afin de fluidifier la circulation et de limiter les embouteillages, facteurs d'aggravation des risques liés à la pollution environnementale et sonore. Pour rappel, ce sont les embouteillages qui causent plus de pollution que la consommation d'essence au kilomètre, qui est multipliée alors par deux.*

*Considérant que le projet d'aménagement de la RN6 s'inscrit dans le prolongement du souhait de l'État et de la Région Ile-de-France de promouvoir un réseau routier qui assure un bon niveau de qualité de service aux usagers, au bénéfice de la sécurité et de la performance environnementale et sonore, et de la qualité de vie, le traitement des principaux points de congestion routiers autour de l'agglomération parisienne fait pleinement partie de cet ambitieux projet,*

*Considérant la demande de la municipalité lors de la concertation publique qui s'est tenue en 2015 sur les travaux de réaménagement de la RN6 pour tester de manière expérimentale la fermeture du tourne-à-gauche vers le pont de Villeneuve-le-Roi, pour les usagers en provenance du sud,*

*Considérant que ce dispositif est expérimental, un protocole d'expérimentation permettant d'évaluer les différents critères a été élaboré. L'un des critères concerne justement l'évaluation de l'impact sur l'environnement (pollution et bruit) qui donnera lieu à une observation spécifique. Seront observés l'impact attendu, les usagers concernés, les indicateurs souhaitables (notamment indice de pollution de l'air), l'émission de dioxyde d'azote et de benzène, les données disponibles données au niveau d'Airparif notamment et capteurs de bruit, le seuil de désactivation associé, ainsi que la fréquence des analyses,*

*Considérant que, pour disposer des résultats solides et exploitables, la période d'expérimentation a été définie pour six mois maximum, réversible à tout instant,*

*Considérant enfin que la municipalité participe activement à l'élaboration du plan climat énergie du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, aux actions correspondant aux enjeux du PSRE, et qu'elle s'engage, dans le cadre d'« Imagine Villeneuve » ou encore de son Agenda 21 à tout faire, pour que ce qui relève de son pouvoir, pour favoriser la planification écologique,*

*Le conseil municipal, réuni en ce jour,*

*Réaffirme sa détermination à agir concrètement main dans la main avec les habitants et avec les acteurs locaux et nationaux pour la santé des Villeneuvois et revendiquer le droit au développement humain durable,*

*S'engage à tirer toutes les conséquences du protocole d'expérimentation en ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s de Villeneuve-Saint-Georges,*

*Demande à l'État et à la Région toutes les garanties financières et politiques pour parvenir à endiguer l'augmentation des embouteillages dont est victime notre Ville en apportant son soutien à toutes les solutions de transports en commun alternatives à la voiture particulière comme le prolongement de la Ligne 18 du Grand Paris Express, l'amélioration de l'offre de services des bus sur tout le territoire de la commune, la réalisation pour 2021 du Cable A dit Téléval, le développement des circulations douces et pour la défense quotidienne des populations face aux nuisances aériennes ».*

**M. FAÏSSE**

Je souscris tout à fait à ce vœu. Mais je voudrais quand même vous rappeler que vous avez construit des logements au-dessus de la médiathèque qui se trouvent juste en face du feu rouge du pont de Villeneuve-le-Roi, et si, par hasard, les mesures qui vont être effectuées pendant le premier semestre 2018 montraient qu'il y a une pollution importante, qu'allez-vous faire ?

**Mme la Maire**

Il existait des habitations avant l'aménagement, rappelez-vous. Les nouveaux aménagements protègent mieux les habitants par rapport à l'environnement de la Nationale.

**M. FAÏSSE**

Peut-être. Mais c'est un risque quand même de faire là de nouvelles constructions.

**Mme la Maire**

Nous travaillons à faire du centre ancien un endroit protégé, mais moderne.

**Le Conseil municipal,**

**vote à l'unanimité.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17